

CONSEIL DE LABORATOIRE M.I.L. DU 9 avril 2019

PROCÈS-VERBAL

Présents	Représentés	Absents
<p>Collège A – Enseignants :</p> <p>Augustin AYNES Marie-Alice CHARDEAUX Stéphane DE LA ROSA Simon GILBERT Anastasia ILIOPOULOU Alexandre MAITROT DE LA MOTTE Pierre de MONTALIVET Nathalie PETERKA Gérard TEBOUL</p> <p>Collège B – Personnels BIATSS</p> <p>Johan MENICHETTI</p> <p>Collège C – Doctorants</p> <p>Danielle ROJAS</p>		<p>Paul GROSSER Claire MARZO Alain DESRAYAUD Christine POMMEL</p>

La réunion du Conseil de Laboratoire de l'Equipe de recherche *Marchés, Institutions, Libertés* débute à 11h15 sous la présidence du Professeur Stéphane DE LA ROSA.

1. – Vie du laboratoire (signalement des collections de droit public et de droit européen)

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA invite Johan MENICHETTI à présenter l'état d'avancement du projet de signalement des collections de droit public et de droit européen du laboratoire, menée en partenariat avec le Service Commun de la Documentation de l'UPEC. Au cours de la discussion, sont abordées des questions relatives à la répartition des locaux et des collections entre le laboratoire MIL et le futur laboratoire PEPS. Est notamment évoquée la possibilité, pour le laboratoire MIL, de se doter d'un fonds documentaire correspondant aux besoins des enseignants-chercheurs de droit privé n'ayant pas manifesté le souhait de se rattacher au laboratoire PEPS.

2. – Suites de la visite du HCERES

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA présente aux membres du Conseil une liste des enseignants-chercheurs statutaires de la Faculté de Droit de l'UPEC, établie d'après les déclarations de rattachement au laboratoire PEPS recensées au mois de mars. Cette liste a été transmise au HCERES, dans le but de clarifier les modalités du projet de création d'un nouveau laboratoire à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil de laboratoire se déclare favorable à sa diffusion.

Le Professeur Stéphane DE LA ROSA annonce que le rapport d'évaluation du laboratoire MIL devrait être achevé et transmis à l'Université dans le courant du mois d'avril. Les recommandations émises par le HCERES constitueront notamment le point de départ d'une réflexion relative à la répartition budgétaire entre le laboratoire MIL et le futur laboratoire PEPS. En tout état de cause, les résultats de la campagne d'évaluation formeront l'objet principal de l'Assemblée Générale du laboratoire MIL, qui se tiendra à la fin du mois de juin.

3. – Abonnements 2019

Les membres du Conseil examinent le devis proposé par le fournisseur de l'Université pour la reconduction des abonnements périodiques du laboratoire en 2019. Le Professeur Stéphane DE LA ROSA note qu'un nombre important de revues actuellement payées par le laboratoire au format papier est accessible en ligne par le biais de la plate-forme du Service Commun de la Documentation de l'UPEC. Il insiste sur la nécessité de rationaliser les abonnements souscrits par le laboratoire, en tenant compte du fait qu'ils représentent actuellement près d'un quart de son budget annuel, et au regard du volume de dépenses d'ores et déjà réalisées depuis le mois de janvier.

Au cours de la discussion, Danielle ROJAS porte à la connaissance des membres du Conseil une demande d'abonnement à la Revue de Fiscalité Internationale, formulée par plusieurs doctorants.

A l'issue des débats, le Conseil de laboratoire arrête qu'**une liste des revues également disponibles en version numérique sera adressée à l'ensemble des membres du laboratoire. En l'absence de manifestation contraire de leur part, il sera mis fin à l'abonnement papier d'une partie de ces revues.**

4. – Demandes de financement

Après examen du projet présenté au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Marie-Alice CHARDEAUX, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera au remboursement des frais occasionnés par sa participation à un séminaire consacré aux Biens Communs, organisé dans le cadre de la mission Droit et Justice, soit un montant d'environ 630 euros.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Anastasia ILIOPOULOU et Lamprini XENOU, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera au financement d'un colloque organisé le 27 septembre 2019, intitulé : « La Charte des droits fondamentaux, source de renouveau constitutionnel européen ? Sa contribution à la construction d'une identité de l'Union dans un contexte pluraliste ». Le montant du financement accordé par le laboratoire correspondra au complément de la somme qui sera allouée à l'organisation de ce colloque dans le cadre de l'appel d'offres Manifestations Scientifiques de l'UPEC.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par le Professeur Manon ALTWEGG-BOUSSAC, le Conseil arrête que le laboratoire MIL procèdera au remboursement des frais qu'elle aura supportés dans le cadre de sa participation à une conférence organisée par la Société Internationale de Droit Public (ICON-S) à Santiago du Chili du 1^{er} au 3 juillet 2019 sur le thème : « Public Law in Times of Change ? », à hauteur de 1500 euros.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Gregory BLIGH, le Conseil arrête que le laboratoire procèdera au remboursement des frais qu'il aura supportés dans le cadre de sa participation au Congrès International de Philosophie et théorie du Droit organisé à l'Université de Lucerne du 7 au 13 juillet 2019, soit un montant de 940 euros.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Claire CUVELIER, le Conseil donne son accord pour une participation financière de 500 euros à la publication de sa thèse aux Editions Mare et Martin.

Une discussion s'engage sur la possibilité de fixer, pour l'avenir, les conditions et modalités d'un financement par le laboratoire MIL des travaux réalisés au sein d'autres structures d'appui à la recherche.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par Adama Lamine SY, Le Conseil arrête que le laboratoire procèdera au remboursement des frais d'hébergement qu'il aura engagés dans le cadre de son séjour de recherche à Dakar aux mois de juin et juillet 2019, à hauteur de 600 euros.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par l'Association Etudiante de Droit Notarial de l'UPEC, le Conseil donne son accord pour une participation financière de 400 euros à l'organisation de la 13^e rencontre notariale d'Ile-de-France, qui se déroulera le jeudi 11 avril dans les locaux de l'Ecole du Notariat.

Après examen de la demande adressée au Professeur Stéphane DE LA ROSA par l'Association Etudiante de Droit Notarial de l'UPEC, le Conseil arrête que le laboratoire participera, à hauteur de 750 euros, aux frais générés par une manifestation scientifique organisée dans les locaux de la Chambre des Notaires de Paris le 10 mai 2019.

Après épuisement des débats, la séance est levée à 12h55.



En Faculté, le 9 avril 2019